

L

La Réunion au patrimoine mondial de l'Unesco

Le 29 juillet 2010, le patrimoine naturel exceptionnel de la Réunion a été reconnu au titre de bien naturel du patrimoine mondial de l'Unesco. Des retombées économiques positives sont attendues en particulier dans les domaines du tourisme et de la préservation des milieux naturels. Le bien inscrit correspond au cœur du parc auquel s'ajoutent le Piton d'Anchaing, le Piton de Sucre et la Chapelle, la Grande Chaloupe au nord et Mare Longue dans le sud. Le bien couvre plus de 100 000 ha, soit 40 % de La Réunion.

Des avancées dans la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement

La loi portant engagement national pour l'environnement ou Grenelle 2 a été votée le 29 juin 2010 et promulguée le 12 juillet. Des décrets d'application sont en cours d'élaboration. La nouvelle stratégie nationale de développement durable (SNDD) pour la période 2010-2013 a été adoptée le 27 juillet 2010, ainsi que ses indicateurs. Le plan de mobilisation pour les métiers de la croissance verte a été lancé.

La Réunion s'inscrit dans cette dynamique nationale. L'île dispose en effet d'atouts pour faire évoluer sa croissance dans le sens d'une meilleure prise en compte de l'environnement. L'objectif est de générer une nouvelle dynamique économique et des effets positifs en terme d'emplois. L'île a ainsi été proposée pour être territoire d'expérimentation du plan national de mobilisation pour les métiers et les territoires de la croissance verte. Des secteurs

clefs tels le bâtiment, l'énergie, le tourisme, la gestion des espaces naturels, l'agriculture présentent ainsi des potentiels de croissance et d'emplois.

Les travaux d'élaboration du livre bleu sud Océan Indien ont démarré en 2010, avec la mise en place du conseil maritime ultramarin en septembre. Des groupes de travail partenariaux s'attèlent à la rédaction de ce livre, attendu mi-2011. La Réunion a aussi accueilli le comité de pilotage de l'Initiative française pour les Récifs Coralliens (Ifrecor) qui rassemble les principaux acteurs concernés par la gestion durable des récifs coralliens des collectivités d'Outre-mer.

Enfin, le projet Gerri (Grenelle de l'environnement Réunion : réussir l'innovation), qui vise l'autonomie énergétique de l'île à l'horizon 2030, est maintenant porté par une structure dédiée. Le fonctionnement est assuré par des participations État, Département et Région.

Des besoins de mesure

Une réflexion sur un ensemble d'indicateurs statistiques du développement durable est actuellement en cours au niveau national comme régional. Ces indicateurs constitueront un outil de diagnostic et de mesure de l'impact des décisions prises. Un ensemble d'indicateurs territoriaux a ainsi été sélectionné par le Comité Régional pour l'Information Économique et Sociale de La Réunion (Criesr) et les partenaires concernés. Il s'agira en 2011 de les collecter et de les analyser afin de déterminer les points forts et faibles du développement durable de l'île. ■

Estelle GODART

Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL)

